Comité des Fêtes « Les Saut'Goyets »
OPPENANS 70110

FICHE D'INSCRIPTION VG 08 mai 2019

A remplir par **tous** les participants et **à retourner** avec les docs demandés à l'adresse suivante :
BECKER Christian 7 route de la gare 70110 OPPENANS

NOM : ……Prénom :……
Né(e) le……..à……
Demeurant à ……
N° de tél :……
Adresse mail : ……..

Non Professionnels
Photocopie recto-verso d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport ou permis de conduire, carte de séjour)
Nature et n° : ……
Indication de l'autorité qui l'a délivrée :……
Propriétaire du véhicule+immatriculation :……
Professionnels ou Commerçants
Etre titulaire d'un récépissé d'objets immobiliers.
Carte Professionnelle non sédentaire :……
N° RC ou SIRET……
De……
Gens du voyage : n° du registre + livret A ou B ……
……

OBLIGATOIRE pour TOUS : type de marchandises mises en vente :
……
……

Tarif *:* **2 €** le mètre linéaire (mini 4 m) + forfait de **5€** si nécessité d'un accès électrique (apporter vos rallonges)

Nombre de mètre linéaire : ……m
Demande un point électrique : OUI ☐ NON ☐ (cocher la case)
soit un total de ……euros
Aucune réservation ne sera prise en considération si elle n'est pas accompagnée du règlement : si chèque bancaire, libellez à l'ordre du « Comité des Fêtes – OPPENANS »

IMPERATIF : déclaration sur l'honneur (pour non professionnel)

- Que je ne suis pas commerçant,
- Que je ne vends que des objets personnels et usagés, deux fois par an au plus,

Je suis informé(e) qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre et déclare avoir pris connaissance de la réglementation applicable et des risques désignés en cas de fausse déclaration.

Pour TOUS **:** l'endroit devra être **rendu nettoyé, débarrassé de tout déchet**, les exposants sont responsables des dommages qu'ils pourraient occasionner aux personnes, aux biens, aux marchandises d'autrui.
Les objets exposés de quelque nature qu'ils soient, demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire, appartient à celui-ci de prendre toutes les précautions et garanties.
Seuls les organisateurs sont habilités à faire des modifications d'emplacements si nécessaire. Garer son véhicule hors du périmètre de la manifestation.

Fait à : Le : Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »